PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, M^e^ Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet :

QU'À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, tenue le 12 mai 2025, ledit conseil a procédé à l'adoption du règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 819-2025
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 000 000,00 $ AFIN DE FINANCER LES DEMANDES ADMISSIBLES À L'OFFRE DE FINANCEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

QU'UN avis de motion a été donné le 10 février 2025 par monsieur le conseiller Luc Cyr;

QUE l'objet du règlement numéro 819-2025 est suffisamment décrit par son titre;

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé en date du 11 septembre 2025 le règlement numéro 819-2025 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

QUE ledit règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e^ Avenue à Saint-Lin-Laurentides, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau;

QUE ledit règlement numéro 819-2025 entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 17 septembre 2025.

Copie originale signée

_____
M^e^ Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale